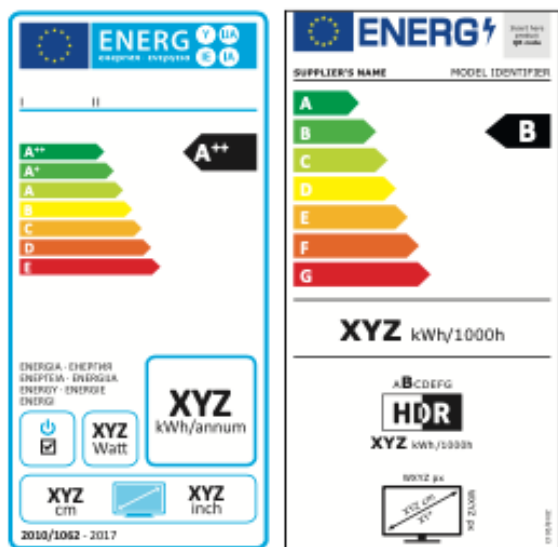


Nouvelle étiquette-énergie pour téléviseurs et écrans électroniques à partir du 1^{er} mars 2021

L'étiquette-énergie fournit des informations sur l'efficacité énergétique et d'autres propriétés des téléviseurs et écrans électroniques.

À partir de mars 2021, ces appareils devront arborer la nouvelle étiquette-énergie.



Ancienne étiquette

Nouvelle étiquette

Principales modifications de l'étiquette-énergie

- Les couleurs habituelles allant du vert au rouge sont maintenues.
- L'échelle d'efficacité énergétique ira désormais de A à G.
- Les classes «+» disparaissent (ce qui signifie que sur la nouvelle étiquette-énergie, les classes de l'ancienne étiquette-énergie correspondront à une classe inférieure.) Ainsi, par exemple, un appareil classé A+++ sur l'ancienne échelle pourra ne relever plus que de la classe C sur la nouvelle échelle.
- La nouvelle indication de la consommation d'énergie est calculée par 1000 heures de fonctionnement et non plus sur la base de 4 heures de fonctionnement par jour comme c'est actuellement le cas. Les consommateurs peuvent ainsi calculer eux-mêmes leur consommation d'énergie effective. Ce passage à une nouvelle indication ne permet plus de comparer directement l'ancienne et la nouvelle étiquette-énergie.
- La nouvelle indication prend en compte aussi bien le SDR (Standard Dynamic Range) que la nouvelle technologie HDR (High Dynamic Range) par 1000 heures de fonctionnement.
- Les pictogrammes ont été remaniés.
- Un code QR permet d'accéder à la base de données produits de la Commission européenne. En Suisse, l'étiquette-énergie est autorisée avec et sans code QR.

Bon à savoir

Lors de l'introduction de la nouvelle étiquette énergie, il n'y a que quelques modèles avec la classe "A" dans la gamme de confort supérieure.

Données clés concernant l'introduction

Validité

Les nouvelles étiquettes-énergie seront obligatoires à parti du 1^{er} mars 2021.

Délai de transition

Les appareils ne satisfaisant pas aux exigences qui prennent effet le 1^{er} mars 2021 ne pourront plus être mis sur le marché à partir de cette date. Ils pourront être vendus au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

